

ADMINISTRATION COMMUNALE DE VIELSALM

15 juin 2022

AVIS - LOCATION DU DROIT DE CHASSE

L'administration communale de Vielsalm informe qu'elle procèdera à la mise en location du droit de chasse en forêt communale par adjudication publique aux enchères.

Il sera procédé aux enchères le jeudi 30 juin 2022 à 18h30, dans la salle du Conseil communal, maison communale, rue de l'Hôtel de Ville, 5, 6690 Vielsalm.

Le montant de départ, lors de la mise aux enchères, sera le prix repris dans le tableau ci-dessous :

Territoires de chasse suivants :

<u>LOT</u>	<u>LIEUX-DITS</u>	<u>ETENDUE</u>	<u>Prix de départ</u>
4	Hodinfosse Goirnal	71,14 Ha	40 euros/Ha
8	Derrière le Monty, Bois Lemaire	90, 83 Ha	25 euros/Ha
10	Grand Sart Sart Hennard	61,08 Ha	40 euros /Ha
20	Wez des Pourceaux	57,27 Ha	50 euros/Ha

Le Président de séance se réserve le droit de ne pas attribuer le lot lors de cette séance, si le montant n'atteint pas le prix minimum fixé au départ.

Le Président de séance attribuera le lot au candidat locataire ayant remis l'enchère la plus élevée.

Le candidat locataire auquel est attribué le lot signe pour accord le procès-verbal de la séance de mise en location du droit de chasse.

Toute contestation survenant lors de la procédure de mise en location du droit de chasse est tranchée par le Président de séance. Il en est fait mention au procès-verbal.

Les lots attribués lors de la séance de mise en location du droit de chasse ne le sont que provisoirement, dans l'attente de la décision définitive du bailleur.

Les candidats locataires devront produire, à la signature du procès-verbal de la séance, les documents mentionnés à l'article 8.1 du cahier général des charges (copie du permis de chasse valide, copie de la carte d'identité, caution).

Les baux prendront cours le 6 juillet 2022 pour une durée de 12 ans, soit jusqu'au 31 mai 2034.

Les cahiers des charges relatifs à la location du droit de chasse peuvent être consultés au secrétariat communal aux heures de bureau.

Ils peuvent être obtenus sur simple demande au secrétariat communal (secretariat@vielsalm.be – 080/29.28.11).

Visites et rendez-vous auprès des agents du DNF concernés

4	Hodinfosse Goirnal	Laurent DECLAYE	0470/735136
8	Derrière le Monty, Bois Lemaire	Philippe LEYENS	0476/508659
10	Grand-Bois, Sart Hennard	John CLESSE	0471/709503
20	Wez des Pourceaux	Pierre CLERX	0475/631794

Par le Collège,

La Directrice générale,
(s) A.C. PAQUAY

Le Bourgmestre,
Elie DEBLIRE